Dossier Enquête Publique

Projet de servitudes d'appui et d'ancrage de l'éclairage public dans le cadre de la requalification de la Place Jean-Jaurès à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Notice Explicative

INTRODUCTION

Du fait du caractère ancien et étroit de la physionomie des rues du Centre-Ville de Saint Denis, de nombreux espaces publics de ce secteur sont actuellement éclairés par des luminaires encastrés dans les façades des bâtiments publics et privés attenants.

Le projet actuel de requalification du centre-ville en cours inclut une refonte de l'éclairage en façade dans le but d'améliorer l'éclairage des espaces publics concernés. La position des appliques actuelles sera modifiée pour améliorer la qualité lumineuse des espaces en offrant notamment une meilleure uniformité de l'éclairement. Les nouvelles appliques, plus modernes, ont été conçues pour réduire considérablement l'impact négatif de l'éclairage sur façade vers l'intérieur des bâtiments des riverains.

Sur le volet environnemental, dans les espaces verts nouvellement crées, la présence lumineuse sera réduite hors des cheminements piétons pour préserver les trames noires et la biodiversité. Enfin, le remplacement des appliques anciennes par des modernes avec sources d'éclairage LED réduire également l'impact énergétique et carbone.

Le périmètre de cette enquête publique correspond dans Saint-Denis à la Place Jean Jaurès, une partie de la Place Victor Hugo et la Rue Pierre Dupont. Après enquête publique, la pose des ancrages et des dispositifs d'éclairage public fera l'objet d'un arrêté pris par le Maire, instaurant une servitude d'ancrage en façade des immeubles riverains pour permettre le déplacement et la pose des dispositifs d'éclairage public.

I. MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

La compétence d'éclairage sur le territoire de la Ville de Saint-Denis est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de : l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune domiciliée au 21 Avenue Jules Rimet 93210 Saint-Denis.

II. HISTORIQUE ET ENJEUX

L'EPT Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis ont initié en 2021 le projet de requalification de l'ancienne ZAC Saint-Denis Basilique, soutenu par l'ANRU. Les objectifs principaux du projet concernant les espaces publics sont :

- d'apaiser l'espace public pour développer les modes doux et les usages récréatifs, notamment pour les jeunes publics;
- de végétaliser pour adapter la ville au réchauffement climatique, apporter de la biodiversité et rafraichir les espaces publics;
- de réinterroger et clarifier les limites entre espaces privatifs et publics ;
- d'améliorer l'attractivité commerciale du centre-ville ;
- d'offrir un éclairage sécurisant, évitant les accidents, améliorant le confort visuel, et limitant ses impacts négatifs sur les habitants et la biodiversité.

Afin de répondre à ces enjeux, compte tenu du caractère contraint de l'espace public, il a été choisi de conserver et d'étendre le principe d'éclairage des espaces publics en ancrage sur les bâtiments publics et privés. Il est ainsi prévu de déplacer des consoles au sein des différents bâtiments et d'en poser des nouvelles pour uniformiser l'éclaire autour de la Place Jean Jaurès.

III. CALENDRIER

Délibération du Conseil Communautaire pour engager procédure d'établissement de servitudes d'ancrage : 15 mars 2011 (n°051/11)

Début de l'enquête publique pour servitudes d'ancrage : 18 novembre 2024

Permanences du commissaire enquêteur :

Lundi 18 novembre 2024 de 9h00 à 12h00

Mercredi 27 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Lundi 2 décembre 2024 de 14h00 à 17h00

Clôture de l'enquête publique : 2 décembre 2024

Arrêté de mise en place servitude : Janvier 2025 (prévision)

IV. PRESENTATION DU PROJET OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'éclairage public apporte avant tout un certain confort aux usagers qui se déplacent la nuit. Mieux éclairées, les rues sont plus faciles à appréhender. L'orientation est plus facile et cela rassure tous les usagers en ville. C'est pourquoi l'éclairage des rues en milieu urbain est tout à fait indispensable non seulement pour assurer la sécurité des habitants mais aussi pour éviter les accidents et pour garantir un bon confort visuel pour tous les utilisateurs.

Il devient ainsi indispensable de faire usage de matériel performant et efficace afin d'éclairer au mieux les rues. L'éclairage fait également partie des éléments qui participent à améliorer l'apparence des villes.

Sur l'ancienne ZAC Saint-Denis Basilique, et en premier lieu sur la Place Jean Jaurès, la Place Victor Hugo et la Rue Pierre Dupont, l'éclairage du projet se fera entièrement par des sources leds au fur à mesure des remplacements. Elles permettront réduire la consommation mais également de maîtriser l'orientation du flux lumineux pour une efficacité maximale et de moindres désagréments pour les riverains.

Les lanternes ainsi que leurs supports resteront esthétiquement équivalents aux luminaires historiques implantés et plus spécifiquement dans le centre-ville. Elles respectent les prescriptions patrimoniales liées à la proximité de la Basilique Saint-Denis. De plus, elles répondent aux contraintes imposées par l'arrêté du 27 décembre 2018, garantissant ainsi qu'au moins 99% du flux lumineux émis par chaque lanterne est dirigé vers le bas.

Pour renforcer l'objectif de réduction des consommations et d'efficacité dans le cadre de ce projet d'aménagement, au fur à mesure des remplacements, chaque point lumineux sera équipé individuellement d'un module de gestion de la quantité de lumière émise. Ainsi, la puissance d'un point lumineux pourra être abaissée pour répondre aux mieux à son environnement ou son besoin.

V. LE SYSTEME D'ANCRAGE EN FACADE

Les fortes contraintes de l'espace public à Saint-Denis, ville aux nombreuses rues étroites héritées de son histoire très ancienne, a rendu nécessaire durant le dernier siècle l'implantation de console d'éclairage par ancrage sur façade. L'impact visuel d'un luminaire sur façade est diminué par rapport à un luminaire sur mat et l'absence de poteau sur les espaces publics favorise les déplacements doux. L'éclairage sur façades permettra de ne pas entraver les cheminements piétons, notamment pour les personnes à mobilités réduites.

Ce système d'accrochage en façade est choisi pour sa fiabilité et pour sa discrétion. Les supports ainsi que les pièces de suspensions des consoles sur façades s'intégreront de la manière la plus légère possible dans l'espace urbain.

Un ancrage en façade consiste à effectuer un forage dans un élément porteur et s'y établir avec une fixation adaptée au matériau de la façade.

Les ancrages sur bâtiment se feront sur des hauteurs comprises entre 5,5 et 6,5 mètres et concerneront l'éclairage public.

Pour limiter l'impact visuel, les coffrets de branchement sont déportés dans les chambres de tirage souterraines et l'équipement électronique nécessaire au fonctionnement du luminaire est intégré dans le

corps de la fixation de la gouttière sur la façade.

Avant les travaux de VRD commencés sur la place Jean Jaurès, chaque façade concernée a déjà l'objet d'un constat d'huissier à l'automne 2023.

Il est précisé que les propriétaires conservent le droit de démolir et de bâtir, de réparer ou de surélever l'immeuble. Ils doivent simplement en informer la Ville avant d'engager des travaux.

VI. RECENSEMENT DES ANCRAGES FAISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les ancrages déjà mis en place au cours du siècle dernier ont été installés sur les rues :

Rues	Nb points lumineux actuels	Nb points lumineux projetés
Places Jean Jaurès	7	9
Rue de la République (du 1 au 13)	3	4
Place Victor Hugo	2	2
Hôtel de Ville (côté Place Jean Jaurès)	2	2
1er Rue Pierre Dupont	1	1
Total	15	18

Après application de l'arrêté définissant la servitude d'appui et d'ancrage sur les rues ci-dessus, après application des mesures réglementaires et des éléments cités dans le paragraphe V du document présent, le Maître d'Ouvrage Plaine Commune sera libre de déplacer, augmenter ou réduire le nombre de consoles d'éclairage présentes dans ces rues en ancrage. La localisation précise des ancrages est susceptible d'être modifiée si l'implantation d'un ancrage n'était pas possible pour des raisons techniques.

VII. ESTIMATION CHANTIER ANCRAGE

Le montant estimatif travaux de requalification de l'éclairage public sur la Place Jean Jaurès et le Rue Pierre Dupont est de 225 000 € TTC.

La pose et la fourniture des seules appliques et goulottes sur façade constituent un montant estimatif travaux de 40 000 € TTC.